

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Baie-James en faveur de l'harmonisation de la taxe sur l'hébergement à 3,5%

Chibougamau, le 14 juin 2016 - Tourisme Baie-James est heureux d'annoncer que les établissements d'hébergement du territoire se sont prononcés en faveur de l'harmonisation de la taxe sur l'hébergement à 3,5%.

Avec au total 409 votes favorables contre 43 votes défavorables, c'est un appui impressionnant de 90% qu'ont manifesté les établissements d'hébergement régionaux envers l'harmonisation de la taxe sur hébergement. Rappelons que tous les établissements d'hébergement classifiés ont été invités à voter, qu'ils soient membres ou non de Tourisme Baie-James. À l'instar de toutes les régions qui se prononceront dans le même sens, la taxe à 3,5% sera effective à compter du 1^{er} novembre 2016 sur le territoire de la Baie-James. Tourisme Baie-James fera parvenir dans les prochains jours le rapport de sa consultation positive à la ministre du Tourisme Mme Julie Boulet.

Rappelons que l'harmonisation de la taxe à 3,5% et l'élargissement du champ d'application de la taxe aux prêts-à-camper et aux établissements d'enseignement sont des mesures annoncées lors des Assises d'octobre 2015 par Tourisme Québec dans le cadre de la révision du modèle d'affaires et de gouvernance au Québec. Les autres mesures concernaient : l'amélioration de l'encadrement législatif de l'hébergement touristique dans le but de pallier l'iniquité fiscale vécue par les hôteliers et par les autres exploitants d'hébergement touristique (gîtes, pourvoiries, campings, etc.), le soutien au développement de l'offre via différentes stratégies sectorielles et un retour des ententes de partenariat régional en tourisme, mais également la création de l'*Alliance de l'industrie touristique du Québec*, une organisation indépendante et imputable, chargée de réaliser le marketing international de la destination et financée par les fonds du ministère du Tourisme, des ATR, et des entreprises privées.

« Au nom du conseil d'administration de Tourisme Baie-James, je tiens à remercier tous les percepteurs de la taxe sur l'hébergement pour cette marque de confiance renouvelée envers notre association touristique régionale. Non seulement l'harmonisation permettra une meilleure équité dans la tarification entre les régions, mais elle permettra également de continuer nos efforts de promotion et de développement de la région. La révision du modèle d'affaires et de gouvernance en tourisme, qui passait inévitablement par l'harmonisation de la taxe, nous permettra d'avoir une meilleure visibilité du Québec à l'international. Par ailleurs, grâce à ce vote positif, nous pourrions également avoir à nouveau une entente de partenariat régionale en tourisme. Bref, c'est toute l'industrie touristique jamésienne qui est gagnante et c'est dans ce sens que nous sommes très reconnaissants envers les établissements d'hébergement qui se sont exprimés » mentionnait Mitchell Dion, directeur général de Tourisme Baie-James.

Rappel sur l'historique de la taxe sur l'hébergement à la Baie-James

Le 1^{er} avril 2007, la région touristique de la Baie-James a procédé, à l'issue d'un processus de consultation et de l'obtention d'un consensus régional auprès des intervenants de l'hébergement, à l'implantation de la taxe sur l'hébergement au taux de 2\$ par nuitée. Depuis 2007, c'est plus d'un million de dollars qui ont été générés par le biais de cette taxe. Les membres de l'hébergement ont pu ainsi bénéficier de plus de 150 000\$ en crédit marketing (15%) pour leurs besoins personnels en promotion. De plus, la majorité des membres de l'hébergement qui ont utilisé leurs crédits marketing ont pu profiter de sommes supplémentaires grâce au programme marketing (remboursement de 50% des dépenses admissibles en promotion) mis en place pour les marchés hors Québec et internationaux en collaboration avec *Tourisme Eeyou Istchee*, *Développement Économique Canada* et *Tourisme Québec*. Ainsi, grâce à l'effet de levier de la taxe sur l'hébergement et à la participation des partenaires, nous sommes passés d'un budget marketing de 154 283\$ en 2008-2009 à 710 200\$ en 2015-2016 (une hausse de 360%) pour la promotion de la destination.

De plus, le 19 juillet 2008, l'Entente de partenariat régional en tourisme de la Baie-James (EPRTBJ) a été signée pour stimuler le développement touristique. Rendue possible grâce à la taxe sur l'hébergement, l'Entente de partenariat régional en tourisme a permis de créer une enveloppe de près de deux millions de dollars (1 940 000\$), répartie sur quatre ans et destinée à soutenir les projets structurants pour développer l'offre touristique sur le territoire. Au terme de l'EPRTBJ, une aide totale de 923 264\$ a été injectée dans des projets touristiques et celle-ci a permis de générer plus de 3 millions de dollars au total. Sur les 11 projets acceptés par le comité de l'entente, 7 projets concernaient le milieu de l'hébergement. L'aide financière pour ces projets a été de 774 963\$, soit 83,42% de l'aide totale accordée dans le cadre de l'EPRTBJ.

-30-

Informations : Mitchell Dion, directeur général
Tourisme Baie-James
(418) 748-8140, poste 222